



COMMUNIQUE DE PRESSE

22 décembre 2014

Consultation du public à partir du 12 janvier 2015 en vue de la révision du plan particulier d'intervention de l'entreprise SOBEGAL installée sur la commune de Nérac.

Le plan particulier d'intervention (PPI) de l'entreprise SOBEGAL dépôt de Nérac, a été modifié et doit faire l'objet d'une mise en consultation publique avant sa validation définitive. **Ce document, accompagné d'un registre permettant de recueillir les observations de la population, est donc disponible pour une durée d'un mois, du lundi 12 janvier 2015 au vendredi 13 février 2015 à la mairie de Nérac, ainsi qu'à la préfecture** (service interministériel de défense et de protection civiles).

Définition du plan particulier d'intervention

Le classement de cette entreprise parmi les établissements SEVESO, a conduit à l'élaboration d'un plan particulier d'intervention, approuvé par le préfet en janvier 2007. Ce plan est une obligation fixée par la réglementation applicable aux installations classées. Réalisé sous la direction de la préfecture, en lien avec les services de l'Etat, les services de secours, l'exploitant et les élus concernés, il permet de définir les mesures assurant la protection des populations face à un risque d'accident majeur dépassant les limites de l'entreprise. Ce plan est régulièrement testé lors d'exercices de sécurité civile, le dernier exercice sur le site de l'entreprise a eu lieu le 5 juin 2014.

Révision du plan particulier d'intervention de l'entreprise

Ce plan doit obligatoirement être révisé tous les 3 ans afin de réactualiser les dispositifs d'intervention permettant de coordonner les opérations de secours. Avant l'approbation de cette révision, le projet de plan doit être soumis à la consultation du public selon les dispositions prévues par le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

*** Les jours et heures ouvrables pour consulter ce document**

- Mairie de Nérac : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le samedi de 9 h à 12 h
- Préfecture : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr